

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2015

Affichage : 24/11/2015

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2015**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Bertrand KLING, Maire de Malzéville.



**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 29**

**Conseillers absents - excusés : /**

**Procurations :** Elisabeth SERIN à Bertrand KLING,  
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA,  
David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,  
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

**Secrétaire de séance :** Daniel THOMASSIN

**N° 2015-068**

**Objet :** Emprunt n° MPH275136/0293972/001 structuré à risque - Impayés des échéances 2014 et 2015

**Rubrique :** 7.1

**Rapporteur :** Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 22 mai 2013, du 24 février 2014 et du 27 avril 2015 :

Au fil des renégociations des emprunts qui ont permis à la commune de réaliser les travaux d'investissement, la Commune de MALZÉVILLE a souscrit auprès de DEXIA CRÉDIT LOCAL un contrat de prêt MPH985361EUR/0987051, émis le 11 avril 2007 et signé par le Maire le 23 mai 2007 pour un montant de 4.053.780,25 €.

En 2011, DEXIA CRÉDIT LOCAL a proposé un refinancement du prêt susvisé. Un nouveau contrat n° MPH275136EUR/0293972 EUR a été émis le 15 avril 2011, et signé par le Maire le 29 avril 2011.

Les conditions de l'application de ce contrat se sont révélées insupportables pour la commune de Malzéville.

Faute d'avoir pu trouver une solution y compris après l'entrée en médiation Gissler, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice et une assignation dirigée contre

DEXIA CRÉDIT LOCAL, la SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL, et la CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL a été signifiée le 13 juin 2013, et enrôlée au Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 28/06/2013.

Dans le cadre de ce contentieux, tandis que la commune avait accepté la médiation judiciaire proposée par le Tribunal, les parties adverses l'ont refusée.

Aussi, le Conseil Municipal a décidé de fixer le taux d'intérêt à 4,13% pour les échéances 2014 et 2015 et pour ce faire, a confirmé la suspension du débit d'office.

Pour ne pas s'exonérer du paiement des intérêts, le Conseil Municipal a fixé ce taux au niveau du taux contractuel.

Compte tenu de l'application de ces deux délibérations, le montant des impayés s'élève à ce jour à :

	Intérêts dus	Intérêts payés	Restant dû
2014	487 702.46 €	137 710.75 €	349 991.71 €
2015	798 372.42 €	132 381.46 €	665 990.96 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 286 074.88 €</b>	<b>270 092.21 €</b>	<b>1 015 982.67 €</b>

Dans le cadre du refinancement de l'emprunt n°MPH275136/0293972/001, la SFIL accepte le paiement des impayés par Malzéville en plusieurs fois, sans paiement d'intérêts ni indemnités et après la signature du protocole transactionnel d'accord relatif au refinancement de l'emprunt sus-mentionné, ce qui constitue une situation inédite.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de fixer le calendrier de versement des impayés de la manière suivante :

2015	Paiement impayés avant topage (sem 48)	100 000.00 €
	Paiement impayés avant le 31/12/2015*	250 000.00 €
	Restant du au 31/12/2015	666 055.81 €
2016	Paiement impayés au 01/05/2016	367 449.00 €
	Paiement impayés au 31/12/2016	298 533.67 €
	Restant du au 31/12/2016	- €

\* le versement de cette part des impayés sera effectué à la condition qu'1/14ème de l'aide au titre du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque soit rattaché à l'exercice 2015.

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission finances du 21/11/2015,

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ DES VOIX**  
**(5 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,**  
**Catherine CHOTEAU-LESNES, Salvador LIVOLSI et Jean-Yves SAUSEY)**

- **FIXE** le calendrier de versement des impayés relatifs aux échéances 2014 et 2015 de l'emprunt n°MPH275136/0293972/001 comme proposé,
- **CHARGE M.** Le Maire de mandater la dépense relative à ces impayés conformément au calendrier présenté.

Le Maire,  
Bertrand KLING



